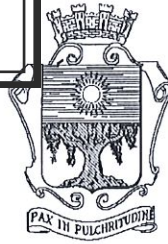


AR Prefecture

006-210600110-20221130-DM2022\_51-DE  
Reçu le 01/12/2022



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2022/ *SU*

DATE D'AFFICHAGE :     **30 NOV. 2022**

OBJET : ANIMATION – FESTIVITES DE FIN D'ANNEE - MISE EN LUMIERE DE LA VILLE – PARADE « LE CIRQUE DE NOËL »

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été confié à la société PINK ORGANISATION, l'intervention d'une troupe de parade lumineuse « Le Cirque de Noël » le vendredi 9 décembre 2022 à partir de 17h30 dans les rues de la ville de Beaulieu-sur-Mer, à l'occasion de la mise en lumière de la commune.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature avec la société PINK ORGANISATION, sise 220, avenue de Fabron à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur l'intervention d'une troupe composée d'un échassier, 3 artistes circassiens au sol et un mobile sonorisé le vendredi 09 décembre 2022 à partir de 17h30, dans les rues de la commune, à l'occasion de la mise en lumière de la ville.

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations est de 2800 € HT, soit 3154,45 € TTC (TVA 5,5%).

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le     **30 NOV. 2022**

Le Maire,  
Roger ROUX

